

Vérification des diplômes lors de postulations dans les services de la RCJU

Une affaire défraie la chronique dans notre canton à propos d'un psychiatre dont les diplômes pourraient s'avérer faux.

Selon un article de L'Hebdo du 31 mai 2012, cette personne serait arrivée dans le Jura en 1999 et aurait obtenu son premier emploi en Suisse au Centre médico-psychologique de Delémont.

Mes questions sont donc les suivantes :

1. Y a-t-il une vérification systématique des diplômes lors de l'engagement d'une personne par la RCJU ?
2. Et comment procède-t-on, en particulier, avec les diplômes provenant de l'étranger ?

Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

Pour le groupe PDC-JDC
Martial Courtet